



N°DEL16-2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN et le **DIX** du mois de **MARS** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **4 MARS 2021**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme AUDOUY Véronique – M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – M. DUBOIS Julien – Mme DEDIEU Martine – M. RENDE Grégory – Mme PECHAUDRAL DOURTHE Sarah – M. DAGES Pascal – Mme LOUBERE BERTHELON Marie Constance – M. BENALIA BROUCH Amine – Mme HENAULT Marylène – M. LAUSSU Guillaume – Mme ERIDIA Martine – M. ARRAS Alexis – Mme LABARCHEDE Martine – M. RELAUX Julien – Mme PEYSALLE Florence – M. MORA Vincent – Mme VERDIERE BARGAOUI Axelle – M. LOUME Yves – Mme RABAUD FAVEREAU Isabelle – M. STETIN Pierre – M. CASTEL Philippe – M. LAVIGNE Pascal – Mme DORVAL Gloria – Mme IRIGOYEN Sophie – M. SOUBLIN Jean – M. LE BAIL Gérard – M. AUZEMERY Albert – M. LAFFITTE Philippe – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – Mme JAY Caroline – M. CARRERE Christian – M. BAZUS Julien – Mme PEDUCASSE Sylvie – M. LAVIELLE Jean – Mme GAY Martine – M. GODOT Alain – Mme BEYRIS Christine – M. HUMEAU André – Mme FAVARD Catherine – Mme LAGRASSE Catherine – M. LAFOURCADE Laurent – M. BEDAT Henri – Mme LALANNE Christelle – M. VILATON Pascal – M. BERGERAS Alain – Mme LAPORTE Corinne – Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR – M. LANGOUANERE Bernard – M. CHAHINE Hikmat – M. DUBOURDIEU Alain – Mme MAZIEUX Isabelle.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme SABOURAULT Bérengère
M. PETRAU Jean

Donne pouvoir à :

M. LE BAIL Gérard
M. BENALIA BROUCH Amine

Conseillers communautaires absents et excusés :

M. POMAREZ Serge – Mme SABOURAULT Bérengère – M. PETRAU Jean – M. DELMON Philippe – M. BOURDILLAS Thierry.

Secrétaire de séance : Mme PEDUCASSE Sylvie

OBJET : FINANCES – TRANSFERT DE COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT – CONVENTION DE REPARTITION DES RESULTATS ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DAX ET LA COMMUNE DE SEYRESSE

Monsieur le Vice-président,

Vu la prise de compétence « eau potable » et « assainissement des eaux usées » par la communauté d'agglomération du Grand Dax à compter du 1er janvier 2020,



Vu les résultats du budget annexe « eau et assainissement » arrêtés à l'état n-2 des comptes de gestion 2019 de la commune de Seyresse,

Vu la délibération DEL142-2020 du Conseil communautaire du 18 novembre 2020 relative à la convention de transfert des résultats entre la communauté d'agglomération du Grand Dax et les communes de Dax et Seyresse,

CONSIDERANT que les compétences « eau potable » et « assainissement » ont été transférées à la communauté d'agglomération du Grand Dax à compter du 1er janvier 2020.

CONSIDERANT qu'à la clôture du budget annexe concerné, les résultats comptables de ce budget, tels qu'arrêtés par le compte de gestion et compte administratif 2019 ont été intégrés au résultat du budget principal de la commune de Seyresse.

CONSIDERANT que la communauté d'agglomération du Grand Dax a créé, pour la gestion de ces nouvelles compétences deux budgets annexes « eau potable » et « assainissement » sans reprise de résultats antérieurs, ni apport de trésorerie.

CONSIDERANT que pour aider au financement des investissements à réaliser à court terme par la communauté d'agglomération du Grand Dax en matière d'eau potable et d'assainissement, ainsi qu'assurer la stabilité du prix de l'eau pour les usagers, la commune de Seyresse consent à transférer une partie des résultats de clôture de son ancien budget annexe.

CONSIDERANT qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération du 18 novembre 2020 portant sur la répartition du résultat reversé.

Il est proposé de conclure avec la commune de Seyresse une nouvelle convention relative au reversement d'une partie des résultats comptables du budget annexe « eau et assainissement » de la commune de Seyresse, selon la répartition suivante :

Répartition Reversements	Eau potable		Assainissement		Total
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	
Seyresse	16 816,04	73 346,18	243 682,80	8 441,84	342 286,86

La commune de Seyresse conservera le solde à hauteur de 88 430,41 €, dont :

- 11 900,00 € à titre de provision pour faire face au financement des admissions en non-valeurs qui pourront être prononcées sur les restes à recouvrer des titres de recettes, émis avant le 31 décembre 2019 sur les budgets annexes clôturés, arrêtés à la date du 31/12/2019 à la somme de 21 450,72 €,
- 76 530,41 € représentant 20% du reliquat à répartir entre la commune et l'agglomération.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : ABROGE la délibération DEL142-2020 du Conseil communautaire en date du 18 novembre 2020 uniquement en tant qu'elle approuvait la convention entre le Grand Dax et Seyresse

Article 2 : APPROUVE la convention de répartition ci-jointe relative au reversement par la commune de Seyresse d'un montant de 342 286,86 € à la communauté d'agglomération du Grand Dax, au titre des résultats de clôture 2019 transférés pour l'exercice de la compétence eau potable et assainissement par cette dernière.



Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
POUR COPIE CONFORME,
DAX, le 10 mars 2021
LE PRESIDENT,**

Julien DUBOIS.

Envoyé en préfecture le 17/03/2021

Reçu en préfecture le 17/03/2021

Affiché le 17/03/2021

ID : 040-244000675-20210310-DEL16_TRANSFSEY-DE

